

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nourati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Jean-Louis BONAN représenté par Bernard DESTROST - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Jean-Claude DELAGE représenté par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Marie MUSTACHIA représentée par Antoine MAGGIO - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Nathalie PIGAMO représentée par Florence MASSE - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 060-190/16/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre conclue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, relatif à l'attribution d'une subvention pour 2016

HN 060-28/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 15 décembre 2000, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM).

En effet, il est apparu indispensable pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal de suivre les évolutions urbaines et de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire communautaire.

Ainsi, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM), association régie par la loi de 1901, a pour mission, de par ses statuts, de suivre les évolutions urbaines, de mener des études concourant à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et de préparer les projets à l'échelle de l'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Cette démarche, menée en concertation avec les Commissions Techniques de la Communauté urbaine, a permis notamment l'élaboration d'une approche globale du territoire communautaire.

Dans ce contexte, une convention-cadre a été passée avec l'Agence, et approuvée par la délibération FCT 003-1386/15/CC du Conseil de Communauté du 23 octobre 2015.

En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est substituée de plein droit aux EPCI transformés et l'ensemble des biens, droits et obligations de Marseille Provence Métropole lui est ainsi transféré.

Cette convention, d'une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2016 définit les règles présidant au fonctionnement entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM), dont notamment les modalités de financement avec l'approbation des subventions annuelles.

Par cet avenant, il convient donc d'arrêter le montant de la subvention annuelle au titre du même exercice.

Inscrites dans la durée, les principales thématiques des actions proposées au programme de travail confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) portent sur :

- le territoire métropolitain ;
- l'assistance en urbanisme règlementaire avec la gestion des Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres ;
- les réflexions et approches du projet urbain et des territoires de projet ;
- l'appui et les observations mutualisés aux politiques communautaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

HN 060-190/16/CM

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;
- La délibération FAG 00/057/CC du 15 décembre 2000 relative à l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) ;
- La délibération URB 6/567/CC du 10 octobre 2003, approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) ;
- La délibération FCT 003-1386/15/CC du 23 octobre 2015 approuvant la convention-cadre entre Marseille Provence Métropole et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) pour les années 2016, 2017 et 2018 ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire n°1 en date du 22 avril 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que les missions confiées à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) contribuent à l'aménagement et au développement du territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Qu'il convient de préciser, dans le cadre d'un avenant à la convention initiale, les règles de financement de l'année 2016.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé, à la convention-cadre entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) qui précise les modalités de financement pour l'exercice 2016.

Article 2 :

Est attribuée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM), une subvention de 2 800 000 euros au titre de l'exercice 2016.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Sous-Politique C110 – Nature 6574 – Fonction 518.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 060-190/16/CM

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016